Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGER/SDPFE/2019-306** **17/04/2019**

Date de mise en application : 30/09/2019
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : instruction relative aux épreuves validant les capacités professionnelles du baccalauréat professionnel spécialité « conduite de productions horticoles » (CPH).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat Fédérations de l'enseignement agricole privés sous contrat

Résumé : cette note de service a pour objet de préciser les épreuves E5 « choix techniques », E6 « expérience en milieu professionnel » et E7 « pratiques professionnelles » qui valident respectivement les capacités professionnelles C5, C6 et C7 à C11 du référentiel de certification de la spécialité « Conduite de productions horticoles » (CPH) du baccalauréat professionnel.

Textes de référence : arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité spécialité « conduite de productions horticoles » (CPH) du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de de délivrance.

Cette note de service précise la mise en œuvre des épreuves E5, E6 et E7 du baccalauréat professionnel spécialité « conduite de productions horticoles » qui valident les capacités professionnelles C5 à C11.

Les dispositions de la présente note de service sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2019 pour la session d'examen 2021.

Elle comporte 2 annexes : la grille d'évaluation de l'épreuve E6 (pour tous les candidats) et la grille d'évaluation de l'épreuve E7 (pour les candidats hors CCF).

1. Épreuve E5 : choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité ***C5- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes.***

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus.
Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.
Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve E5 vérifie que le candidat est capable de mobiliser et de mettre en relation les acquis et les démarches de raisonnement faisant appel à des références agronomiques, biologiques, écologiques et techniques. Ces acquis et ces démarches se rapportent à l'ensemble des champs de production de la filière horticole[1].

Le sujet s'appuie sur un contexte d'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole) relevant d'un ou plusieurs champs de production de la filière horticole, dans un territoire donné. Le sujet peut comprendre un ou plusieurs documents et comporter des annexes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée jointe au sujet. Les examinateurs sont un(e) enseignant(e) de sciences et techniques horticoles et un(e) enseignant(e) de biologie-écologie.

Attendus de l'épreuve

- Identifier les ressources naturelles communes et évaluer celles qui sont mobilisables.
- Expliquer et justifier des choix techniques au regard des ressources naturelles communes.
- Expliquer les processus écologiques, physiques, chimiques en jeu.
- Mesurer les effets de choix techniques sur les ressources mobilisées ou mobilisables, à différentes échelles.
- Proposer des perspectives d'adaptation des choix techniques en lien avec l'évolution de l'état des ressources à court et moyen terme.

Remarque : *Notion de ressources naturelles communes : Dans cette épreuve, on entend par « ressources communes », les ressources « naturelles » mobilisées par les producteurs pour la production horticole mais partagées par différents utilisateurs ; l'exploitation de ces ressources crée souvent une rivalité qui peut être à l'origine de leur dégradation, voire de leur destruction. (D'après G. Bravo et B. Marelli, dans « Ressources communes » 2008).*

2. Épreuve E6 : expérience en milieu professionnel

L'épreuve E6 valide la capacité ***C6- Organiser le travail du chantier horticole.***

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat. La durée totale de l'épreuve est de 25 minutes (dont 10 minutes de présentation par le candidat et 15 minutes d'entretien avec le jury).
Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.
Elle est affectée du coefficient 3.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale critériée (cf. annexe 1), permettant d'évaluer la capacité C6 visée par l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :
- un(e) enseignant(e) de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un(e) enseignant(e) de sciences et techniques horticoles,
- un professionnel du secteur[2].

Les examinateurs apprécient l'atteinte des capacités au regard du dossier et de la prestation orale.

[1]Les différents champs de la production horticole sont le champ des productions florales, le champ de la pépinière ornementale et fruitière, le champ des productions légumières, le champ de la production fruitière, le champ des PPAM, et le champ des semences. Cf. page 31 du référentiel de diplôme.
[2]L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Attendus de l'épreuve

- mettre en évidence l'organisation du chantier en lien avec le contexte particulier de l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole),
- identifier et analyser des points forts et des points faibles de l'organisation du chantier, suivant les différentes dimensions de la durabilité,
- proposer des pistes d'évolution de l'organisation du chantier en lien avec le contexte particulier de l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole) en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité.

Le candidat mobilise l'ensemble des modules professionnels et notamment des outils méthodologiques et des références acquis dans le module MP1.

Production du candidat

Le candidat produit un dossier écrit individuel de 15 à 20 pages maximum qui s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le dossier comprend :

- trois fiches SPV correspondant à trois chantiers différents, le terme **chantier** s'applique à des temps forts liés à la conduite d'un processus (par exemple : plantation, multiplication, taille, récolte…) qui mobilisent en volume ou en nombre des intrants, de la main d'œuvre, du matériel, des équipements et/ou des installations.
- une présentation synthétique du ou des lieux de stage où se sont déroulés les chantiers. Il s'agit de présenter, pour chacun, l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole) dans son contexte afin d'éclairer la compréhension des trois fiches SPV.

Pour chaque fiche SPV, le candidat :

- met en évidence le positionnement du chantier dans le processus de production,
- décrit et analyse l'organisation du chantier,
- identifie deux points (forts et/ou faibles) de cette organisation en lien avec différentes dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) et ne relevant pas de l'animation de l'équipe de travail[3],
- présente de façon argumentée une piste d'évolution de l'organisation du chantier en lien avec un des points identifiés et dans une perspective de durabilité.

Le dossier est remis par le candidat en 3 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique pour transmission préalable aux examinateurs. La date de remise des dossiers, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique. Tout candidat qui n'aura pas transmis son dossier selon les modalités définies par l'autorité académique ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme « absent » à l'épreuve.

Nature et contours de chaque situation professionnelle vécue (SPV) pour l'épreuve E6

Une situation professionnelle vécue (SPV) :

- correspond à une activité de production horticole, ce qui exclut les activités commerciales ou de vente, et
- appartient à un chantier impliquant l'activité de plusieurs personnes, ce qui exclut le chantier unipersonnel et
- appartient à un chantier qui se déroule durant les périodes de formation en milieu professionnel (stage individuel).

Les lieux de stage recevables pour l'épreuve E6 sont précisés dans le référentiel de diplôme au paragraphe définissant les périodes de formation en milieu professionnel (entreprises ou structures du domaine de la production horticole de dimension professionnelle : exploitations, service de production de collectivités, centres d'expérimentation, association…).

Pour les élèves en formation initiale scolaire, l'exploitation de l'établissement ne peut être un lieu de stage support de l'épreuve E6.

Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale de 25 minutes maximum se déroule en deux temps :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat d'une fiche SPV choisie par le jury parmi les trois fiches SPV constituant le dossier du candidat,
- 15 minutes d'entretien avec le jury prenant appui sur la présentation orale et sur l'ensemble des éléments du dossier écrit.

[3]L'animation d'une équipe de travail est évaluée en E7.

Aucun support de communication n'est autorisé pour l'épreuve E6. S'il le souhaite, le candidat peut disposer d'un exemplaire de son dossier qu'il aura apporté le jour de l'épreuve et de notes personnelles manuscrites ou dactylographiées pendant le déroulement de l'épreuve.

3. Épreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve E7 valide les capacités C7 à C11 :
C7- Animer une équipe de travail
C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux
C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal
C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

L'épreuve E7 comporte 5 CCF pour les candidats évalués en CCF.
Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 est une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat.
Elle est affectée du coefficient 5.

3.1 Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E7 comporte 5 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants des disciplines professionnelles de sciences et techniques horticoles, de biologie-écologie, de sciences et techniques des équipements et de sciences économiques sociales et de gestion sont en charge de l'épreuve E7.

Champ de compétences	CCF	Capacité	Objet de l'évaluation	Modalités d'évaluation	Coefficient
Animation d'une équipe	CCF1	C7- Animer une équipe de travail	Animation d'une équipe de travail	**Oral**	**0,5**
Conduite de processus de productions horticoles	CCF2	C8 - Assurer les opérations techniques sur les végétaux	Opération technique non-mécanisée	**Pratique explicitée**	**1,5**
	CCF3	C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal	Suivi de culture technico-économique	**Oral**	**1,5**
	CCF4	C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations	Opération technique mécanisée	**Pratique explicitée**	**1**
	CCF5	C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.	Thème du MAP	**A l'initiative de l'équipe**	**0,5**
Total					**5**

Remarque : *Une ou plusieurs situations d'évaluation supports des CCF de l'épreuve E7 peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA « Travaux horticoles ». Les capacités de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation sont différents et il est donc nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA (de niveau V) et l'autre au baccalauréat professionnel (de niveau IV).*

Remarque : *Les CCF qui permettent de valider les capacités C7 à C11, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.*

a. CCF 1 : animation d'une équipe de travail

Le CCF1 valide la capacité ***C7 - Animer une équipe de travail***

Le CCF1 est une épreuve orale d'une durée indicative de 20 minutes.
Il est affecté du coefficient **0,5**.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée bâtie à partir des attendus du CCF, par un(e) enseignant(e) de sciences et techniques horticoles et un(e) enseignant(e) de sciences économiques, sociales et de gestion.

Le moment de l'évaluation est laissé à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Attendus du CCF
À partir d'une situation professionnelle vécue par le candidat (situation observée ou à laquelle il a pris part) : accueil d'un ouvrier, transmission de consignes, régulation du travail d'une équipe, mise en place d'un climat relationnel propice au travail…, Ce CCF évalue l'aptitude du candidat à :

- mettre en évidence les caractéristiques de cette situation,
- analyser les effets induits par cette situation de travail au regard des effets attendus,
- proposer d'autres moyens relevant de l'animation d'une équipe de travail, susceptibles d'améliorer l'efficacité et/ou l'efficience du travail.

Déroulement du CCF
Le CCF prend la forme d'un oral individuel à partir d'éléments recueillis par le candidat (cf. infra) formalisant une situation de son choix d'animation d'équipe de travail constituée d'ouvriers horticoles.
Le candidat s'appuie sur ces éléments factuels relevant de la situation d'animation d'équipe qu'il a observée ou à laquelle il a pris part dans une entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole). Il peut s'agir d'un livret d'accueil, d'une affiche, d'une fiche de consignes ou de transmission de consignes de travail, d'une situation formalisée d'accueil d'un nouvel ouvrier horticole, d'une situation formalisée de régulation au sein d'une équipe ou de toute autre situation formalisée d'animation d'équipe de travail d'ouvriers horticoles en situation professionnelle...
Seule la prestation orale du candidat est évaluée.

b. CCF 2 : opération technique non mécanisée

Le CCF2 valide la capacité ***C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux.***

Le CCF2 prend la forme d'une pratique explicitée. La mise en situation professionnelle est d'une durée indicative de 45 minutes.
Il est affecté du coefficient **1,5**.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée bâtie par les enseignants de sciences et techniques horticoles et de biologie-écologie.

Le moment de l'évaluation est laissé à l'initiative de l'équipe pédagogique. Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.

Le candidat, peut consulter des documents complémentaires (résultats d'analyses, données climatiques, itinéraire technique, données d'enregistrement du suivi de la culture éventuellement réalisées par les apprenants, informations issues de capteurs, notice technique, etc.) qui lui permettent de réaliser et d'expliciter des choix techniques pour la mise en œuvre d'une opération technique non-mécanisée en prenant en compte l'itinéraire technique de la culture.

Attendus du CCF

- mettre en œuvre une opération technique non-mécanisée d'un processus de production,
- expliciter les informations prélevées, les références mobilisées pour faire les choix des végétaux,
- expliciter en situation, la mise en œuvre, en précisant les informations prélevées, les références mobilisées et les mises en relation effectuées pour faire ses choix,
- formuler une analyse critique de ses choix techniques et pratiques lors de la mise en œuvre,
- prendre en compte la sécurité et la durabilité,
- exprimer les évolutions envisagées.

c. CCF3 : suivi de culture technico-économique

Le CCF3 valide la capacité ***C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal***

Le CCF3 est un oral individuel d'une durée indicative de 30 minutes. Il est réalisé en classe de terminale et s'appuie sur un dossier élaboré par le candidat tout au long du cycle de production d'une culture. Le suivi de culture peut débuter en classe de première.
Il est affecté du coefficient **1,5**.

L'évaluation est réalisée sur la base d'une grille critériée bâtie par deux enseignants de sciences et techniques horticoles et de sciences économiques sociales et de gestion.

La période de l'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Attendus du CCF

- proposer les opérations techniques adaptées au processus de production en prenant en compte la dimension économique au niveau de l'atelier et en veillant à la préservation des ressources naturelles communes en lien avec les opérations,
- proposer des adaptations de l'itinéraire technique (ITK) au regard du développement et de la croissance de la plante en prenant en compte la durabilité,
- réaliser un diagnostic technico-économique du processus de production pour identifier les leviers d'améliorations possibles.

Production du candidat

À partir du suivi d'une production précise qu'il conduit en milieu professionnel (entreprise, autre structure du domaine de la production horticole, ou sur l'exploitation de l'établissement), le candidat constitue un dossier. Ce suivi d'un processus de production à dimension professionnelle est réalisé individuellement sur du temps long. Le dossier rassemble :

- une présentation de la culture suivie ;
- une fiche synthétique de l'itinéraire technique réalisé ;
- une présentation des différentes opérations mises en œuvre en toute sécurité ;
- des éléments technico-économiques permettant d'évaluer les leviers d'amélioration du coût de production ;
- tout autre élément éclairant les items ci-dessus, par exemple des notices, étiquettes, photos…

Déroulement du CCF

Ce CCF évalue l'aptitude du candidat à mettre en œuvre et à analyser en situation professionnelle un processus de production pour proposer des pistes d'amélioration en lien avec la dimension technico-économique de l'atelier et le contexte particulier de l'entreprise (ou autre structure du domaine de la production horticole).

L'évaluation comprend deux temps :

- une présentation orale par le candidat du déroulement du processus de production de la culture et de son suivi technico-économique ;
- un entretien entre le candidat et le jury prenant appui sur la présentation orale et sur les éléments du dossier.

Seule la prestation orale du candidat est évaluée. S'il le souhaite, le candidat peut disposer d'un exemplaire de son dossier qu'il aura apporté le jour de l'épreuve pendant le déroulement de l'évaluation orale.

d. CCF 4 : opération technique mécanisée

Le CCF4 valide la capacité ***C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations***

Le CCF4 prend la forme d'une pratique explicitée. La mise en situation professionnelle est d'une durée indicative de 60 minutes.
Le CCF4 est affecté du coefficient **1**.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée bâtie par les enseignants de sciences et techniques des équipements et de sciences et techniques horticoles.

La période de l'évaluation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique. Au sein d'une classe, il est possible d'étaler cette évaluation dans le temps, dans le respect d'un traitement équitable des candidats.

Attendus du CCF

- mettre en œuvre une opération technique mécanisée d'un processus de production ;
- expliciter, en situation, cette mise en œuvre en précisant les informations prélevées, les références mobilisées et les mises en relation effectuées pour faire ses choix ;
- formuler une analyse critique de ses choix techniques lors de la mise en œuvre ;
- prendre en compte la sécurité ;
- sélectionner les informations à consigner dans le cadre des opérations réalisées.

Déroulement du CCF

Le candidat met en œuvre une opération technique mécanisée faisant intervenir des matériels et/ou des équipements dans une situation professionnelle.

Le candidat, peut consulter des documents complémentaires (éléments d'enregistrement, données climatiques, itinéraire technique (ITK), informations issues de capteurs, notice technique, carnet d'entretien, etc.) qui lui permettent de réaliser et d'expliciter ses choix techniques pour la mise en œuvre d'une opération technique mécanisée en prenant en compte le processus de production.

Remarque : *Pour les CCF2, CCF3 et CCF4 l'évaluation s'appuie sur les différents champs de production de la filière horticole étudiés au cours de la formation. Les CCF2, CCF3 et CCF4 prennent appui sur au moins deux champs différents. Comme précisé dans le référentiel de diplôme page 31, l'un des champs de production horticole étudié porte sur des cultures pérennes. Les champs de production horticole étudiés ont des finalités et des systèmes de production (modes de conduite) différents. L'exploitation de l'établissement et/ou d'apprentissage sont des lieux privilégiés pour les CCF2, CCF3 et CCF4.*

Remarque : *La connaissance des végétaux est un savoir indispensable. Le candidat doit être capable de mobiliser ses connaissances des végétaux lors de ces trois CCF.*

e. CCF 5 : MAP

Le CCF5 valide la capacité ***C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers***.

Il est affecté du coefficient **0,5**.

Les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les attendus du module d'adaptation professionnelle proposé par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique.

Comme précisé dans le référentiel de diplôme page 31, le module d'adaptation professionnelle (MAP) a pour objectifs de permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements ainsi que d'ouvrir la formation à des domaines reflétant la diversité des activités.

Ce module peut permettre d'aborder des activités connexes à l'activité de production (commercialisation, promotion, valorisation, transformation, activités de service), des modes de production « émergents » (agriculture urbaine, aquaponie, permaculture…), ou encore des innovations dans le cadre de « produire autrement ».

3.2 Pour les candidats hors CCF

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 valide les capacités C7 à C11 :
C7- Animer une équipe de travail
C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux
C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal
C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

L'épreuve E7 est une épreuve ponctuelle terminale orale pluridisciplinaire s'appuyant sur un dossier écrit obligatoire, produit par le candidat.
L'épreuve E7 a une durée de 30 minutes. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
Elle est affectée du coefficient 5.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale critériée (cf. annexe 2), permettant d'évaluer les capacités C7 à C11 visées par l'épreuve E7.

Les examinateurs sont :
- un(e) enseignant(e) de sciences et techniques horticoles,
- un(e) enseignant(e) de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur[4].

Attendus de l'épreuve

- conduire et évaluer un processus de production vécu pour tout ou partie, en s'appuyant sur la connaissance des végétaux et en s'adaptant à des enjeux professionnels particuliers,
- mettre en œuvre les opérations techniques mécanisées et non mécanisées pour assurer une production horticole,
- analyser une situation d''animation d'équipe de travail observée en milieu professionnel, dans une organisation de production horticole de dimension professionnelle.

[4]L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

Production du candidat

L'épreuve E7 a pour support un dossier technique et économique produit par le candidat à partir de son vécu en milieu professionnel. Le dossier technique et économique est constitué de six fiches, chacune limitée à 2 pages maximum. Il comporte :

- une fiche présentant de façon synthétique le contexte de l'entreprise (ou structure horticole) ;
- une fiche présentant les potentialités de l'entreprise à s'adapter à des enjeux professionnels particuliers, en lien avec la capacité C11 ;
- une fiche présentant la conduite d'un processus de production mise en œuvre par le candidat et précisant l'itinéraire technique, le suivi technique, les résultats techniques et économiques ;
- une fiche présentant une opération technique mécanisée mise en œuvre par le candidat et précisant le type d'activité, les choix techniques de matériel, les enregistrements, les données et résultats techniques… ;
- une fiche présentant une opération technique non-mécanisée mise en œuvre par le candidat et précisant le type d'activité, les choix techniques de matériel, les enregistrements, les données et résultats techniques… ;
- une fiche présentant une situation d'animation d'équipe de travail constituée d'ouvriers horticoles en situation professionnelle, en lien avec la capacité C7. Le candidat s'appuie sur ces éléments factuels relevant de la situation d'animation d'équipe qu'il a observée ou vécue dans l'entreprise (ou autre structure horticole). Il peut s'agir d'un livret d'accueil, d'une affiche, d'une fiche de consignes ou de transmission de consignes de travail, d'une situation formalisée d'accueil d'un nouvel ouvrier horticole, d'une situation formalisée de régulation au sein d'une équipe ou de toute autre situation formalisée d'animation d'équipe de travail d'ouvriers horticoles en situation professionnelle.

Seule la prestation orale est évaluée.

Le dossier est remis par le candidat en 3 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique pour transmission préalable aux examinateurs. La date de remise des dossiers, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique. Tout candidat qui n'aura pas transmis son dossier selon les modalités définies par l'autorité académique ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme « absent » à l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production en lien avec son dossier. Le candidat dispose de 40 minutes pour préparer des éléments de réponse.

La soutenance orale de 30 minutes maximum se déroule en trois temps :

- 10 minutes pour la présentation par le candidat de la fiche présentant une situation d'animation d'équipe de travail constituée d'ouvriers horticoles et l'échange avec le jury ;

Puis :

- 10 minutes maximum d'exposé du candidat centré sur la réponse à la question posée,
- 10 minutes d'entretien avec le jury prenant appui sur la présentation orale et le dossier ainsi que sur les acquis du candidat au cours des périodes de formation en milieu professionnel.

Le jury, au cours des 10 minutes d'entretien, pourra demander au candidat de préciser ses réponses. Le jury pourra poser des questions exploratoires en lien avec les capacités évaluées par cette épreuve, sans omettre les questions relatives à la capacité C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Aucun support de communication n'est autorisé pour l'épreuve E7. S'il le souhaite, le candidat peut disposer d'un exemplaire de son dossier qu'il aura apporté le jour de l'épreuve, du brouillon de préparation de la question et de notes personnelles manuscrites ou dactylographiées pendant le déroulement de l'épreuve.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE PONCTUELLE TERMINALE « E6 » DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES »

Session : **Nom :** **Prénom :** **N° de jury :**

Capacité	Critères	Indicateurs	- -	-	+	+ +	Commentaires	Note
C6- Organiser le travail du chantier horticole	Mise en évidence des liens entre l'organisation du chantier et le fonctionnement global de l'entreprise	- repérage des objectifs de production du chantier en lien avec le produit issu du chantier, les éléments saillants du contexte économique, professionnel, social, environnemental et territorial de l'entreprise - pertinence du chantier dans le contexte de l'activité de l'entreprise en termes de production, mise en marché, commercialisation - situation du chantier dans le processus de production - ...						/5
	Description et analyse de l'organisation du chantier en lien avec différentes dimensions de la durabilité et les objectifs du chantier	- cohérence de l'organisation du chantier (postes de travail définis, efficacité et fluidité du chantier, régulation approvisionnements…) - pertinence des conditions de sécurité, des réglages de matériels utilisés et de l'ergonomie des postes de travail - prise en compte pertinente des objectifs quantitatifs et qualitatifs du chantier - prise en compte pertinente des différentes dimensions de la durabilité - ...						/9
	Identification de points forts et/ou faibles de l'organisation du chantier et présentation d'une piste d'évolution dans une perspective de durabilité	- repérage de deux points forts et/ou faibles de l'organisation du chantier relevant de plusieurs dimensions de la durabilité - proposition argumentée d'une piste d'évolution possible dans une perspective de durabilité, en relation avec un de ces points forts et/ou faibles - pertinence de la piste d'évolution avec le contexte du chantier étudié pris dans ses différentes dimensions - ...						/6
Note en points entiers								**/20 points**

Appréciation générale :

Date : **Signatures :**

ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE PONCTUELLE TERMINALE E7, HORS CCF, DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES »

Session : **Nom :** **Prénom :** **N° de jury :**

Capacités	Critères	Indicateurs	- -	-	+	+ +	Commentaires	Note
C7- Animer une équipe de travail	- mise en évidence de la situation d'animation d'équipe de travail, en lien avec le contexte du chantier et les particularités de l'entreprise - analyse de la situation d'animation d'équipe dans son contexte - proposition de piste(s) d'amélioration(s) de la conduite de cette situation d'animation d'équipe	- repérage des caractéristiques de la situation d'animation d'équipe et des objectifs visés par l'action d'animation dans son contexte - pertinence de la situation d'animation en lien avec les objectifs poursuivis, comparaison effets induits, effets attendus -cohérence des pistes d'amélioration proposées avec les objectifs poursuivis et le contexte - pertinence de la (des) proposition(s) - ...						/4
C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations	- choix d'opérations techniques en prenant en compte la sécurité et la connaissance des végétaux - analyse critique de choix techniques dans un processus de production - réajustement ou adaptations de l'ITK au regard du développement et de la croissance de la plante - mise en évidence des informations prélevées, des références mobilisées et des mises en relation effectuées pour faire les choix	- cohérence des opérations réalisées dans le processus de production avec les opérations de paramétrage, de réglage et d'entretien… - pertinence des opérations techniques mises en œuvre en cohérence avec la dimension économique et les enjeux professionnels - repérage des informations utiles au suivi technico-économique du processus de production - utilisation d'indicateurs technico-économiques pertinents à l'échelle du processus de production - évaluation de la performance du processus suivant différentes dimensions - identification des leviers d'amélioration possibles des performances du processus - ...						/13
C11- S'adapter à des enjeux professionnels	- appropriation du contexte - mise en évidence d'une situation particulière	- repérage des enjeux pris en compte - mise en évidence des choix technico-économiques réalisés en lien avec ces enjeux - ...						/3
Note en points entiers								**/20 points**

Appréciation générale

Date : **Signatures :**